



**Bureau communautaire
Mardi 02 mai 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : Mme Marie PASSIEUX.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation d'une convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Mérifons pour l'organisation de spectacles

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais.

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le Théâtre le Sillon et la commune de Mérifons coopèrent pour accueillir et organiser le spectacle de rue « Elevage » proposé par la Compagnie Les Animaux de la compagnie qui se déroulera le 13 Mai 2023 de 20h30 à 22h40 en extérieur, à la chapelle et chez Monsieur Luc Martin.

La Communauté de communes, par le biais du Théâtre le Sillon s'engage notamment à :

- Mettre à disposition les moyens logiques nécessaire (le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement des spectacle, le gardiennage éventuel des sites, support de communications),
- Prendre en charge le cout du spectacle et les éventuels frais annexes (droits SACEM/SACD).

La commune de Mérifons s'engage quant à elle à la mise à disposition de la chapelle du 12 Mai 2023 à 09 heures au 14 Mai 2023 à 17 heures, ainsi qu'à l'entretien du nettoyage avant et après le départ de la compagnie. La commune de Mérifons mettra également à disposition des tables et des chaises.

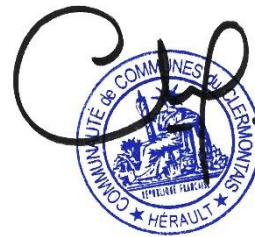
Une convention détermine les modalités administratives, techniques de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Mérifons pour l'accueil du spectacle « Elevage » le 13 Mai 2023,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 09 mai 2023.

Claude REVEL.